



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 50

15 décembre 1971

DISCRIMINATION À L'ÉGARD DE LA FEMME AU TRAVAIL

Texte de l'allocution prononcée par mademoiselle Sylva M. Gelber, directrice du Bureau de la main-d'oeuvre féminine au ministère du Travail du Canada, devant les membres de l'Association des Pioneer Women of Canada, à Montréal, le 23 novembre 1971:

Le Canada compte actuellement près de trois quarts de million (678,035) de femmes au travail qui, ensemble, ont plus d'un million et un tiers d'enfants de moins de quatorze ans. Il s'agit de femmes mariées dont les familles se composent d'au moins un enfant de moins de quatorze ans et dont le revenu moyen est inférieur à \$6454 par année. Au nombre des femmes au travail se trouvent également quelque 60,083 femmes sans mari.

Le Canada compte également environ un tiers de million de femmes qui sont les seules soutiens de famille; la grande majorité (206,117) sont des veuves. Il faut ajouter à ces chiffres près d'un million de travailleuses célibataires et il semble juste de supposer que la grande majorité des femmes, surtout les femmes mariées, mères de jeunes enfants, qui alourdissent leur propre fardeau en travaillant à l'extérieur, sont employées par nécessité économique.

La participation croissante des femmes à la population active n'est pas une réalité exclusivement canadienne; c'est un fait que l'on peut actuellement constater dans la plupart des pays industrialisés. Il va sans dire que des comparaisons de la statistique internationale sur l'ampleur de la population active peuvent se révéler trompeuses dans une certaine

mesure, en particulier dans le cas des pays en voie de développement qui semblent interpréter plutôt librement les définitions. Cependant, il serait peut-être utile d'établir certaines comparaisons dans le cas des pays développés. Dans beaucoup de pays de l'Europe occidentale, le pourcentage de femmes dans la population active est plus élevé qu'au Canada.

COMPARAISON AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

La Suède, la France, l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique ont tous signalé une plus forte participation des femmes à la population active que le Canada. C'est peut-être attribuable au fait que les autres pays dispensent certains services, par exemple des garderies, aux travailleuses qui ont des enfants d'âge pré-scolaire. Quoi qu'il en soit, l'augmentation du nombre de femmes dans la population active à l'étranger ne semble pas vouloir s'arrêter.

Au Canada, le pourcentage de femmes dans la population active est passé d'environ le quart du total (25.8 p. 100) il y a dix ans à près du tiers (32.1 p. 100) actuellement. Parallèlement, le taux de participation des femmes, c'est-à-dire le pourcentage de toutes les femmes en âge de travailler qui ont un emploi à l'extérieur du foyer, est également passé de plus du quart (27.9 p. 100) en 1960 à plus du tiers (35.5 p. 100) en 1970. Autrement dit, au moins une femme en âge de travailler sur trois au Canada fait partie de la population active.

Le nombre de femmes au travail au Canada est actuellement d'un million supérieur à celui d'il y a dix ans. Les chiffres les plus récents montrent que plus de 2.9 millions de femmes travaillent. En outre, le plus grand apport à la population active, au cours des dernières années, est celui des femmes, en particulier des femmes qui viennent de dépasser la période moyenne de maternité.

ÉTAT MATRIMONIAL

La répartition des femmes au travail selon l'état matrimonial semble également en voie de transforma-

SOMMAIRE

Discrimination à l'égard de la femme	1
Le gibier d'eau du Canada	3
Accord commercial canado-colombien	5
Les projets d'immobilisation pour 1972	5
Centenaire des Forces régulières	6

tion. L'année dernière, moins de la moitié (47.5 p. 100) de la main-d'oeuvre féminine se composait de femmes célibataires; la majorité étaient mariées, veuves, divorcées ou séparées. Il y a dix ans, cette répartition était légèrement différente. A ce moment-là, plus de la moitié des femmes au travail étaient célibataires, et les femmes mariées représentaient moins du cinquième (19.2 p. 100) du total, en comparaison de près du tiers (32.0 p. 100) dix ans plus tard.

Les professions des femmes n'ont pas changé radicalement au cours des dernières années. Près du tiers (32.2 p. 100) sont des employés de bureau, ce qui constitue bien au-delà des deux tiers (71.0 p. 100) de toutes les personnes exerçant cette profession. Près du quart (22.6 p. 100) de la main-d'oeuvre féminine occupe des postes autres que des postes de gestion dans les industries de services.

Bien que les femmes représentent plus de 32 pour cent de la population active totale, moins de quatre pour cent (3.9 p. 100) d'entre elles occupent des postes de gestion. Malgré l'augmentation du taux de participation des femmes à la population active au cours des dernières années, le pourcentage de femmes occupant des postes de gestion ou d'administration est resté sensiblement le même.

LES FEMMES ET LES PROFESSIONS LIBÉRALES
Qu'en est-il dans le cas des professions libérales? Plus de 15 pour cent des femmes sont déclarées comme exerçant des professions libérales et techniques, mais ce pourcentage est quelque peu trompeur, étant donné que le groupe comprend des femmes qui exercent des professions soi-disant "féminines", par exemple, les enseignantes, les infirmières et les bibliothécaires. Ces professions sont sans aucun doute libérales, mais elles n'ont jamais été reconnues comme telles du point de vue économique, en comparaison des professions à prédominance masculine.

Certaines professions à prédominance masculine, dans des pays avec lesquels le Canada entretient des rapports étroits, commencent enfin à enregistrer une participation relativement raisonnable de la part des femmes, par exemple, en médecine et en droit. Hélas, le Canada accuse encore un retard. Par exemple, en Grande-Bretagne, près de 25 pour cent des médecins étaient des femmes en 1964. Au Canada, il n'y en a que douze pour cent. En France, 20 pour cent des avocats étaient des femmes en 1969; au Canada, il n'y en avait que 2.5 pour cent en 1961. Fort heureusement, la proportion est actuellement plus favorable, car les femmes représentaient 8.7 pour cent des étudiants inscrits à la licence en droit en 1968-1969.

Il existe d'autres professions dans lesquelles les femmes canadiennes sont très peu nombreuses en comparaison d'autres pays. Plus de 20 pour cent des dentistes en France sont des femmes, en comparaison de trois pour cent au Canada, en 1970. Près de 50 pour cent des pharmaciens en France sont des femmes, tandis qu'il y en a moins de 15 pour cent au Canada.

Par conséquent, dans l'ensemble, la main-d'oeuvre féminine du Canada se compose surtout d'employées de bureau, de vendeuses, de serveuses, de téléphonistes et d'hôtes de l'air; cependant, il y a une pénurie de planificatrices, d'administratrices et de cadres.

SALAIRES HOMMES-FEMMES

Voyons maintenant quels sont les revenus des femmes dans la population active. De toute évidence, les travailleurs, hommes ou femmes, qui dans la structure économique sont employés à des tâches serviles sont rémunérés en conséquence. Cependant, la différence dans le cas des femmes, c'est que, malgré des lois interdisant des pratiques de ce genre, les travailleuses sont encore rémunérées à des taux systématiquement inférieurs à ceux des hommes, même dans des emplois serviles identiques.

Une enquête sur les taux moyens de salaire horaire dans des industries et des emplois choisis, montrant les taux pour les hommes et les femmes dans des emplois analogues, révèle une tendance systématique: les taux pour les hommes dépassent ceux des femmes dans tous les cas. L'écart est fortement marqué dans un grand nombre de cas.

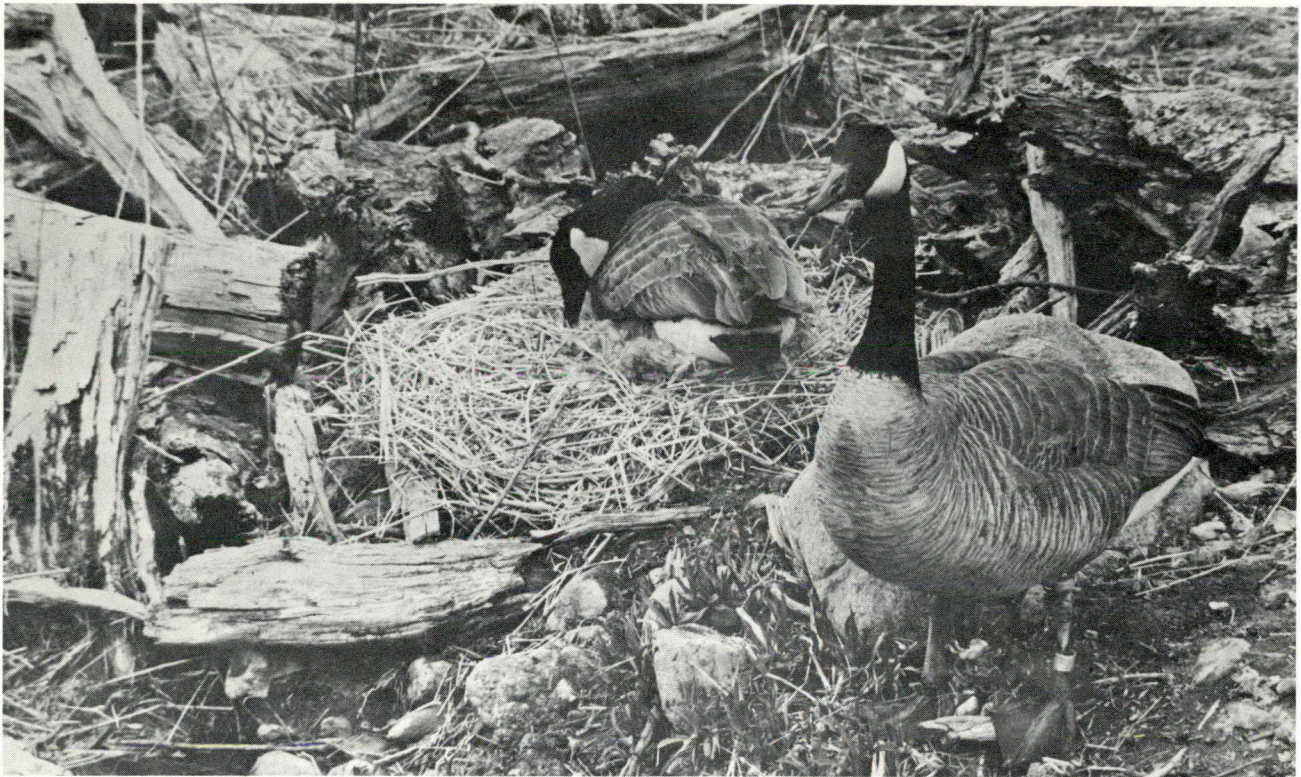
Pour les couseurs à la machine dans l'industrie du vêtement pour dames, par exemple, le taux des hommes est de 74 pour cent supérieur à celui des femmes. Pourquoi une fileuse dans l'industrie des textiles synthétiques devrait-elle toucher un taux de salaire horaire de 41.6 pour cent inférieur à celui d'un fileur? On peut poser la même question dans le cas des inspecteurs de produits finis dans certaines industries de produits du caoutchouc où l'écart de salaires est tout aussi marqué.

On trouve également des écarts dans les taux moyens de salaire horaire, pour des emplois analogues, chez les assembleurs dans l'industrie des pièces et accessoires d'automobiles, où les hommes reçoivent un taux de 68.3 pour cent supérieur à celui des femmes qui exécutent le même travail; il en est de même pour les conducteurs de machine dans la même industrie, où l'écart est de 64 pour cent. Et la liste n'en finit plus.

* * * *

Toutefois, si des taux distincts de salaires s'appliquent aux femmes qui exécutent le même travail que les hommes dans le secteur industriel, on aurait pu s'attendre à plus de justice dans les taux de rémunération des travailleurs intellectuels. Malheureusement, les conditions qui prévalent pour les travailleuses intellectuelles et les enseignantes sont les mêmes que pour le reste de la main-d'oeuvre féminine.

Les gains annuels des femmes ingénieurs et des femmes de sciences sont jusqu'à 41 pour cent inférieurs à ceux des hommes qui exercent la même profession. Le même écart de pourcentage dans les gains médians, soit jusqu'à \$4,000 par année, s'applique dans le cas des professions en sciences sociales. Les données dans le cas du travail social



LE GIBIER D'EAU DU CANADA

L'article suivant de Jérôme J. Knap est reproduit de l'Ontario Hydro News:

Aucune espèce d'oiseaux n'excite autant l'imagination que le gibier d'eau. C'est probablement un souvenir qu'on garde de l'époque révolue où l'homme était chasseur et où le gibier d'eau représentait sa nourriture. Même les personnes dont les sens sont depuis longtemps émoussés par la vie urbaine et moderne lèvent instinctivement les yeux lorsqu'elles entendent le cri des oies sauvages.

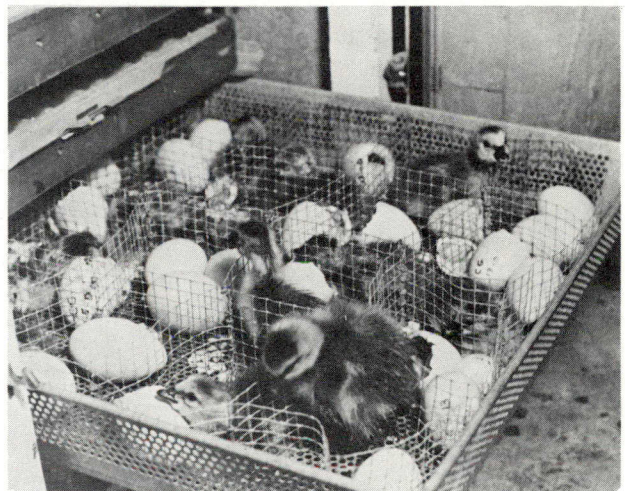
Le bien-être du gibier d'eau a préoccupé des milliers d'hommes, depuis l'ère des grands khans de Cathay jusqu'à l'époque actuelle. Ce souci se manifeste de plusieurs façons, et l'*Ontario Waterfowl Research Foundation*, établie en 1961 par un groupe d'hommes d'affaires sous la présidence de M. W.C. Harris, courtier torontois en investissements en est un exemple frappant.

Organisation bénévole, la Fondation est fière du parc de gibier d'eau de Kortright, qui fait partie d'un sanctuaire de la faune sauvage s'étendant sur 100 acres dans la périphérie de Guelph. La direction en est assurée par M. William H. Carrick, naturaliste et photographe renommé de la faune sauvage. Le sanctuaire comprend une station de recherche et un parc public de gibier d'eau.

Le *Niska Waterfowl Research Centre* offre aux étudiants de la faune sauvage une formation sur les lieux mêmes. Actuellement, quatre universités ontariennes utilisent les services du Centre pour recher-

cher sur des sujets qui vont de l'empoisonnement des canards par le mercure, au comportement des oies blanches pendant la couaison.

L'*Ontario Waterfowl Research Foundation* et le ministère des Terres et Forêts s'occupent aussi de la propagation de la bernache du Canada dans l'Ontario méridional. Plusieurs des oiseaux du Niska s'égaillent dans la campagne environnante pour faire leurs nids. De plus, on a libéré l'an dernier 45 cou-



L'éclosion des canetons se fait dans les incubateurs artificiels de Niska, où l'on couve certaines espèces rares, y compris le cygne siffleur.

ples d'oiseaux de deux ans sur les étangs de domaines privés; on espère qu'ils couveront, puis s'envoleront vers le sud avec leurs oisons et qu'ils retourneront cette année pour couvrir encore. Quelques-uns l'ont fait et le programme est en voie d'expansion.

Le personnel du Centre de Niska effectue aussi des recherches sur la reproduction et l'entretien du gibier d'eau en captivité. La station a élevé plusieurs espèces dont la reproduction est difficile en captivité, y compris le majestueux cygne siffleur.

PROBLÈMES DE COUVAISON

Le Centre de recherche de Niska est équipé de sept couveuses artificielles et modernes, dont chacune peut contenir environ 2,500 oeufs de canard ou 720 oeufs d'oie.

Le gibier d'eau n'est pas facile à couvrir artificiellement. Les oeufs doivent toujours être légèrement humectés, comme s'ils étaient en contact avec les plumes mouillées d'une cane. Les incubateurs de Niska ont donc des humidificateurs électriques spécialement conçus où l'eau s'égoutte du haut et vaporise le fond pour que les oeufs soient couvés à l'humidité convenable.

Un autre problème vient de ce que les gros oeufs d'oie et de cygne produisent une surprenante quantité de chaleur dont l'excès risque de tuer l'oison et le caneton embryonnaires. Pour éviter ceci, les couveuses sont dotées de petits solénoïdes à thermostat, grâce auxquels l'eau froide pénètre automatiquement dans les serpentins de refroidissement de la couveuse lorsque la température s'élève à 100 degrés.

La période d'incubation diffère selon les espèces de gibier d'eau. Elle est de 23 jours pour le tout petit oeuf de la sarcelle à ailes bleues, et de 35 pour celui du cygne trompette. L'oeuf de la bernache du Canada requiert 28 jours d'incubation. Entre-temps, le personnel du Centre de Niska "mire" périodiquement les oeufs. Le mirage consiste à les examiner au moyen d'une bougie électrique, dont le puissant faisceau lumineux traverse chaque oeuf, exposant donc les embryons de caneton ou d'oison en voie de développement. Grâce au premier mirage, on s'assure

que tous les oeufs de l'incubateur sont fertiles. Les oeufs stériles sont immédiatement rejetés. Les mirages subséquents permettent de voir si l'embryon vit et se développe.

Après l'éclosion les canetons et les oisons sont couvés dans des appareils incubateurs à cinq rangées. On y garde la nichée pour trois ou quatre semaines, ce qui correspond à la couvaison naturelle.

PARC DE GIBIER D'EAU

Toutefois, la station de recherche ne représente qu'une partie du travail de la Fondation. L'autre est le parc de gibier d'eau de Kortright.

"Le parc de gibier d'eau a été ouvert au public en 1967, dit M. Bill Carrick; on l'appelle ainsi en l'honneur de M. Francis H. Kortright, fondateur du *Canadian National Sportsmen's Show*, qui est l'un de nos plus remarquables conservateurs. M. Kortright, auteur de l'ouvrage *Canards, oies et cygnes de l'Amérique du Nord* est aussi l'un des grands savants de ce continent, en la matière."

Le parc possède la plus belle collection de gibier d'eau d'Amérique du Nord. Il compte environ 2,000 oiseaux, de plus de 60 espèces, de toutes les parties du monde, qui attirent chaque année des milliers de visiteurs variant des observateurs de moeurs d'oiseaux aux familles en vacances.

Le parc offre aussi d'incomparables occasions de photographier de très près les canards et les oies. Au printemps et au début de l'automne, les étudiants d'histoire naturelle de nombreuses écoles vont visiter le parc. L'an dernier, plus de 200 classes d'élèves sont venues à Kortright.

Le but du parc est d'inciter le public à s'intéresser et à appuyer l'aménagement et la conservation du gibier d'eau grâce à l'exposition permanente de cette faune sauvage. Il vise à sauvegarder pour les générations actuelles et futures le patrimoine que représentent le vol incliné des canards sauvages se dirigeant vers le marais par un crépuscule d'été, celui des oies migratrices, tableau de la vie même, entrevu dans un ciel de printemps, ou le chant merveilleux des cygnes traversant la brume d'un soir d'automne.



Le parc de gibier d'eau de Kortright qui s'étend sur 100 acres dans la périphérie de Guelph a été ouvert au public en 1967 et attire chaque année des milliers de visiteurs.

ACCORD COMMERCIAL CANADO-COLOMBIEN

Un nouvel accord commercial a été signé en novembre entre le Canada et la République de Colombie par M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, et l'ambassadeur de la Colombie au Canada, le général de brigade Luis Ernesto Ordóñez Castillo.

“Dans le cadre de l'élargissement de sa politique étrangère, le Canada s'est efforcé d'étendre et d'approfondir ses relations commerciales et économiques avec les pays de l'Amérique latine”, a déclaré M. Pepin. “Depuis le début de ce siècle, le commerce entre le Canada et la Colombie s'est effectué en vertu d'une extension au Canada du traité anglo-colombien sur l'amitié, le commerce et la navigation. Le présent accord constituera une base plus directe et officielle pour le commerce et les relations économiques avec la Colombie.”

Dans ses remarques lors de la cérémonie de signature, M. Pepin a rappelé l'accueil chaleureux qui lui avait été réservé ainsi qu'à ses collègues au cours de la visite de la mission ministérielle canadienne en Colombie en 1968. Il a félicité la Colombie pour ses progrès économiques remarquables et a déclaré qu'il comptait voir s'accroître davantage les liens commerciaux entre le Canada et ce pays.

La Colombie, qui a acheté des produits canadiens pour 24.6 millions de dollars l'an dernier, constitue un marché important pour le papier journal, l'amiante, le plastique, le caoutchouc synthétique et une gamme étendue de produits manufacturés canadiens. Au cours de la dernière décennie, les exportations de la Colombie vers le Canada ont presque doublé pour atteindre une valeur totale de 26 millions de dollars en 1970. Bien que la Colombie soit reconnue comme fournisseur de café de haute qualité au Canada, on connaît moins son importance croissante comme fournisseur d'autres produits, notamment le pétrole dont les exportations vers notre pays s'élevaient l'an dernier à 14.2 millions de dollars.

Les exportateurs canadiens, avec l'appui de la Société pour l'expansion des exportations, consacrent de plus en plus d'attention au marché colombien. Des entreprises canadiennes de consultants fournissent actuellement à ce pays des services techniques dans divers domaines dont le secteur minier.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de son aide au développement, le Gouvernement canadien, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, a identifié plusieurs domaines de l'économie colombienne dans lesquels des experts canadiens pourraient aider l'industrie de ce pays. Les projets choisis dans les secteurs forestiers et ceux de la menuiserie aideront à promouvoir de nouvelles exportations en provenance de ce pays, appuyant ainsi les efforts du Gouvernement colombien pour réduire la dépendance de l'économie du pays sur le café comme seul produit principal d'exportation.

Le projet hydroélectrique d'Alto-Anchicaya cons-

titue l'une des principales contributions canadiennes aux programmes de développement en Colombie. Un prêt de l'ordre de 16.74 millions de dollars a été approuvé et mis à la disposition de ce pays par la Banque internationale d'aide au développement à même les fonds canadiens gérés par cette banque.

Le Centre international de recherches sur le développement administrera pour le compte du Gouvernement canadien une somme de 6.5 millions de dollars en faveur de deux projets agricoles.

LES PROJETS D'IMMOBILISATION POUR 1972

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé récemment les résultats d'un relevé sur les projets d'immobilisation de 1972 de quelque 200 importantes sociétés au Canada. Cette enquête annuelle vise à fournir une indication préliminaire de la tendance probable des investissements du secteur privé au cours de l'année à venir.

L'enquête révèle que les sociétés en question ont l'intention d'accroître de 3 p. 100 leurs dépenses en construction, en machines et en matériel nouveau en 1972, faisant suite à une augmentation de 10 p. 100 cette année. Le total des dépenses de ces sociétés serait donc de 7,270 millions de dollars en 1972 alors qu'elles sont estimées à 7,047 millions de dollars pour 1971.

La tendance est fortement influencée par le genre de dépenses portant sur quelques projets de grande envergure dans le domaine des ressources et de l'énergie électrique. Les dépenses dans plusieurs de ces domaines ont augmenté sensiblement en 1971 alors qu'elles devraient diminuer rapidement en 1972 au fur et à mesure de l'achèvement des projets. Ainsi, le total des dépenses en immobilisations des sociétés interrogées a augmenté considérablement en 1971 malgré la diminution des investissements dans le secteur important de la fabrication.

On s'attend à ce que la tendance des investissements dans ce secteur subisse une légère hausse en 1972 mais l'exécution de plusieurs projets d'envergure dans le domaine des ressources et des services fait que le total des gains des entreprises en question est inférieur à celui de l'année courante. Il faut remarquer qu'il y a aussi quelques projets d'envergure à l'étude et qui ne sont pas encore compris dans les budgets.

L'enquête ayant eu lieu en octobre, les projets d'investissement reflètent les projets des sociétés à ce moment-là. Pour préparer leurs projets, les entreprises ont tenu compte de certains facteurs comme la modification de l'impôt fédéral en juin et les mesures prises par le Gouvernement des États-Unis en août. Cependant, plusieurs dirigeants interrogés ont affirmé que les effets définitifs de ces dernières mesures sur les programmes d'investissement de capitaux sont encore imprécis. En général, les révisions

qui pourraient découler du budget d'octobre du Gouvernement n'avaient pas été incluses.

RÉPERCUSSIONS RÉGIONALES

Le champ de l'enquête a varié considérablement d'une région du Canada à l'autre. Par conséquent, il est impossible d'évaluer d'une façon précise les répercussions régionales des projets d'investissement. Les renseignements obtenus indiquent que des dépenses supérieures à la moyenne sont attendues en 1972 dans la région de l'Atlantique et en Ontario alors qu'elles atteindront environ la moyenne générale du pays dans les Prairies et au Québec et subiront probablement une baisse en Colombie-Britannique. Il semblerait également que les projets d'investissement seront supérieurs aux projets déclarés plus tôt cette année, surtout dans la région de l'Atlantique, de même qu'au Québec et dans les Prairies.

CENTENAIRE DES FORCES RÉGULIÈRES

Les Forces régulières (élément Terre) célébraient le centenaire de leur création le 20 octobre dernier.

En effet, c'est le 20 octobre 1871 que nos premières Forces régulières furent créées. L'Ordre général n° 24 de la Milice autorisa alors la formation de deux batteries d'Artillerie de place pour... "entretenir, protéger et maintenir en bon état les forts, dépôts de munitions, armements et matériels de guerre récemment remis (par les Britanniques) entre les mains du Gouvernement canadien dans la province de l'Ontario et celle de Québec, ou sur le point de l'être".

Conformément aux instructions de l'Ordre en question, la Batterie-école d'Artillerie "A" fut créée à Kingston, en Ontario, avec un détachement à Toronto, et la Batterie-école d'Artillerie "B" fut fondée à Québec, avec détachements à Lévis et à l'Île-Sainte-Hélène.

Ces deux batteries ne se distinguèrent pas seulement par leurs faits d'armes. Lorsque, en 1873, le Gouvernement canadien fonda la Police montée du Nord-Ouest, ancêtre de la Gendarmerie royale du Canada, l'organisation de la nouvelle force policière fut confiée au lieutenant-colonel G.A. French, commandant de la Batterie "B". Celui-ci, qui devait en être le premier commissaire, dota la Police montée du Nord-Ouest d'une structure semblable à celle des Forces armées, à partir d'un noyau d'officiers et de sous-officiers recrutés au sein des Batteries "A" et "B".

Le 12 juin, Journée des Forces armées, et le 1er juillet, Fête du Canada, on a organisé au pays des cérémonies spéciales pour marquer cet important anniversaire. En Europe, vers la mi-octobre, le 1er Régiment du *Royal Canadian Horse Artillery*, descen-

dant en ligne directe des Batteries "A" et "B", commémorait ce glorieux anniversaire par des fêtes grandioses.

DISCRIMINATION À L'ÉGARD DE LA FEMME (Suite de la page 2)

sont encore plus révélatrices; malgré que les femmes représentent les deux tiers de la main-d'oeuvre dans ce domaine, les hommes gagnent \$1,800 par année de plus.

...Dans le domaine de l'enseignement, le même genre d'écart de traitement fondé sur le sexe existe. Les enseignants masculins gagnent près de huit pour cent de plus que les femmes; l'écart est de cinq pour cent pour les professeurs auxiliaires; quant aux chargés de cours et aux moniteurs, l'écart s'élève à près de neuf pour cent. Dans les petits collèges, l'écart en pourcentage entre la rémunération des hommes et celle des femmes est presque de 50 pour cent (48.7 p. 100).

D'aucuns cherchent à expliquer ces écarts en les attribuant à divers facteurs, par exemple, le niveau d'instruction, l'expérience, le secteur d'emploi et les fonctions. Pourtant, d'après des études de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme portant sur les facteurs sous-jacents à l'écart de rémunération pour les enseignants, l'écart de salaires est fondé en grande partie exclusivement sur le sexe.

Voilà donc, en résumé, la situation en ce qui a trait à la main-d'oeuvre féminine du Canada au début des années soixante-dix du XXe siècle. Ceux qui ont étudié les tendances de la population active dans d'autres pays, dans d'autres climats sociaux et économiques, éprouvent sans doute une drôle d'impression de déjà vu - l'impression d'avoir déjà constaté ailleurs la même ségrégation professionnelle et les mêmes écarts dans les taux de salaire. Il s'agissait peut-être à ce moment-là d'un groupe religieux, d'un groupe national, d'un groupe ethnique ou d'un groupe politique. Quoi qu'il en soit, le facteur qui caractérise la situation de la population active dans chaque cas est toujours le même: la discrimination.

La situation actuelle de la main-d'oeuvre féminine au Canada pourrait bien servir de point de repère pour évaluer les progrès que le Canada a accomplis dans ses efforts pour assurer l'égalité de chances aux femmes. Les nominations symboliques de certaines femmes à certains postes ne changeront pas en elles-mêmes la situation de la main-d'oeuvre féminine. Cependant, la suppression des obstacles qui se dressent actuellement aboutira inévitablement à une situation mieux équilibrée. A cette fin, les économistes devraient s'en préoccuper au même titre que ceux qui défendent la cause comme simple question de justice.

Ce tiers de la population active qui se trouve mal rémunéré et mal utilisé représente une perte importante de ressources humaines. Et finalement, c'est l'économie du pays tout entier qui s'en ressent.